

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Pose de fourreaux télécoms autour des Halles

Mi 2009, la ville de Quimper a coordonné des travaux de voirie aux abords des Halles. L'absence de réseaux télécoms disponibles dans ce secteur a conduit la Ville à poser des fourreaux d'attente. Le coût de ces travaux s'élève à 72 852 € TTC, dont 42 000 € de réfection du secteur pavé. La décision de profiter de ces travaux est cependant intervenue tardivement C'est pour cette raison que Quimper Communauté Télécom a été sollicité pour réaliser ces travaux, la Ville devant ensuite régulariser la situation. Il est proposé de régulariser cette situation par le remboursement de Quimper Communauté Télécom.

Mi 2009, la Ville de Quimper a coordonné des travaux de voirie aux abords des Halles. L'absence de réseaux télécoms disponibles dans ce secteur a conduit la Ville à poser des fourreaux d'attente.

La décision de profiter de ces travaux est cependant intervenue tardivement. C'est pour cette raison que Quimper Communauté Télécom a été sollicité pour réaliser ces travaux, la Ville devant ensuite régulariser la situation. En effet, en ce domaine, chaque commune de Quimper Communauté finance la pose de fourreaux à l'occasion de travaux de voirie, ceux-ci étant valorisés ensuite lorsque Quimper Communauté Télécom souhaite les utiliser pour le raccordement d'un client en fibre optique.

Le coût de ces travaux s'élève à 72 852 € TTC, dont 42 000 € de réfection du secteur pavé. Il est proposé de régulariser cette situation par le remboursement de Quimper Communauté Télécom.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention financière entre Ville de Quimper et Quimper Communauté Télécom.

Le maire,

Ludovic JOLIVET